

La chambre administrative du Léman : [suite]

Autor(en): **Mogeon, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 36

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 2 septembre 1916 : La chambre administrative du Léman (L. Mogeon). — Cliché vicieux ! (T. Rittener). — Stratèges (P.). — La Mi-été d'Anzeindaz. — La bouné conduite (Davi dao Teliet). — Djan de la Vonnaise (Davi dao Teliet). — Joachim Malechance ou L'obsession (Fin). — Au prè bossu.

Avis aux abonnés.

Nous informons nos abonnés que les remboursements pour paiement des abonnements de l'année courante seront consignés à la poste dans la seconde quinzaine de septembre.

Nous prions donc les abonnés à qui ce mode de règlement ne convient pas ou qui veulent éviter les frais supplémentaires du remboursement de vouloir bien envoyer le montant de l'abonnement (4 fr. 50) à notre administration : Imprimerie Ami Fatio & C^{ie} (Albert Dupuis, successeur), Grand-St-Jean, 26, Lausanne, avant le 15 septembre.

LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE DU LÉMAN

II

Les soldats valaisans accourus pour défendre les trois mandements reçoivent des remerciements « pour leur zèle et leur bonne conduite, dignes des plus grands éloges ».

La commune de Morges est autorisée à contracter un emprunt. (A cette époque on empruntait et on réquisitionnait beaucoup.)

Le 2 avril, paiement d'une note de 870 L. 2 pour le bal donné le 29 mars en l'honneur du général Brune.

Le citoyen Saloz sollicite de l'administration un subside pour lui permettre d'aller faire ses études à l'école vétérinaire d'Alfort.

Un bureau de santé est organisé. Il se compose des citoyens Struve, Develey et Verdeil.

Balme, citoyen d'Avignon, établi à Lausanne, obtient la « tolérance » d'y exercer le métier de cuisinier.

Samuel Cugny, de Ferreyres, qui avait servi dans les troupes bernoises, puis s'était réfugié à Besançon, est de retour. Il prête le serment civique.

L'architecte Perregaux est chargé de faire des réparations à la chapelle de la cathédrale pour qu'il puisse y être tenu des cultes pendant l'hiver et que la société de musique s'y réunisse chaque dimanche « après les actions ». Moyennant devis de 480 L. Perregaux s'engage à faire le nécessaire.

Les citoyens Gautard et Verdun de Cheseaux sont autorisés à faire entrer une feuille de vin de Bourgogne.

Le 6 avril Hignou est désigné comme imprimeur de la Chambre administrative ainsi que de la Gazette des campagnes.

Le 18 mai la commune de Cully annonce qu'ayant été avertie du passage prochain de 800 Français qu'elle devra loger, elle ne pourra répondre à cette réquisition et qu'il faudra prendre des arrangements avec les communes voisines.

Le 26 mai, les habitants d'Ouchy présentent

la pétition suivante, au sujet d'une « poudrière » qu'on voudrait placer dans leur voisinage.

Citoyens administrateurs,

« Tous les habitants du village d'Ouchy sont alarmés d'un projet que vous avez, citoyens administrateurs, de faire établir un magasin de poudre à quelques pas de distance du port de la douane et de leurs demeures.

» Il n'est pas nécessaire, citoyens administrateurs, de vous retracer tous les maux qui résulteraient d'un tel établissement s'il arrivait que le feu y prit, par le tonnerre, par méchanceté ou par la maladresse de ceux qui entreraient ou sortiraient la poudre qui y serait déposée.

» Mais il est nécessaire de vous assurer et de vous prouver, citoyens administrateurs, que jamais le petit bâtiment qui existe sur cette place où vous voulez l'établir n'a servi de magasin de dépôt à la poudre, mais seulement à l'entrepôt du passage en transit de quelques barils en attendant le départ des barques.

» La ville de Morges a si bien senti la nécessité d'éloigner le sien de son enceinte pour se préserver de tout malheur qu'elle l'a transporté à un quart de lieue de son emplacement primitif.

» D'après ces allégués vous daignerez sans doute, citoyens administrateurs, prendre d'autres mesures pour préserver de malheur le village le plus peuplé de ce pays, un port où il y a quelquefois jusqu'à 15 à 20 bâtiments et toute la fortune d'un Battelier et enfin une douane où il y a quelquefois pour plusieurs millions de marchandises à la fois.

» Nous vous prions donc, citoyens administrateurs, de choisir un autre emplacement plus éloigné du port et que le premier bâtiment que vous ferez construire ne soit pas un objet de crainte continuelle pour les citoyens qui se félicitent tous du bonheur qu'ils attendent de vos Lumières et du désir que vous avez de les rendre heureux.

» Salut et respect.

» Ouchy, le 26 mai 1798.

J.-Jacques Bonnet, Daniel Perrin, Isaac Verboux, Jaques Perrin, Jean-Maurice Perrin, Daniel Verboux, Isaac-François Perrin, Abram Murisier, Jean-Samuel Forney, Panchaud de l'Harpe, agent d'Ouchy, Jean-Daniel Clerc, Félix Regamey, Jean-Pierre Mogeon, François-André Perrin, L. Carey, F. Daccord, Jean Mogeon, Daniel Clerc fils, Gamallé (Gamaliel) Mogeon, Jean-Maurice Trabaud, Daniel Bregoz, J.-Jacques Daccord, L. Daccord, Henry Mogeon, H.-Gabr. Dupont, A. Recordon, Pierre-Louis Mogeon, Ch. Panchaud. »

Cette lettre fut envoyée, avec recommandation, par le préfet national Polier et transmise par la Chambre au bureau des Douanes pour qu'il suspendit toute réparation jusqu'à nouveau rapport sur l'éloignement du bâtiment.

Le 7 juin, le citoyen Carey insistait pour que la « poudrière » fût construite dans un « Prez appartenant à la nation » ou bien, — sur l'avis d'un « officier français à qui on en avait parlé » — à la Vachère (Vuachère).

On choisit l'emplacement du « Pré d'Ouchy »

— prè national — près de l'endroit où se trouvent les bureaux de la Compagnie générale de navigation.

Le « petit bâtiment » auquel font allusion les pétitionnaires était peut-être celui qui se trouvait à côté de la Tour du Château et qui servait plus tard de buanderie ou lieu, — et les habitants d'Ouchy d'avant les démolitions s'en souviennent aussi, — l'entrepôt situé en face du Café de la navigation et dans lequel, outre des sacs de divers produits on réduisait le matériel du pont de danse de la Fête de navigation. Quand les gamins voyaient le plan incliné bien fixé, ils jubilaient et suivaient les charrettes transportant les planches sur la place, s'aidant même à planter les clous. Ils étaient moins empressés le lendemain des réjouissances nautiques. Petits pirates d'eau douce, il leur semblait alors que le lac fût devenu bien amer. Pour eux, une année d'attente, c'était l'éternité. Et maintenant...

L. MOGEON.

Entre fiancés. — Elle : Pourquoi es-tu si songeur ? Papa t'aurait-il refusé ma main ?

Lui : Oh ! non, pas du tout. Il m'a répondu : « Quand ma fille a dit oui, il n'y pas moyen de dire non. » Puis il a ajouté : « Au reste, vous en saurez bientôt quelque chose ».

Un jeune homme et une jeune fille dans l'intention de se fiancer se promènent à l'écart, étroitement enlacés :

Lui : Oh ! comment vous exprimer ma reconnaissance d'avoir bien voulu répondre favorablement à mes vœux !

Elle : (confuse) Mais, monsieur...

Lui : C'est que j'avais été refusé par plus de vingt demoiselles !

Tableau. — G. B.

Le bon moyen. — Patru, apostrophant son domestique qui sort du « n° 100 » :

— Dis-voir, Jules, te faut rudement long pour te délester !

— P'têtre bien, patron ; mais pour sûr q' ça irait plus vite si vous mettiez plus de graisse à vos pom'terres frites ! R.

CLICHÉ VICIEUX !

Sur un air connu.

Sur la grand'route poussiéreuse
Le piéton marche allègrement,
Le corps dispos et l'âme heureuse,
Bénissant le gouvernement...

Il songe à sa famille aimée,
A son pressoir, à son jardin...
Dans un tourbillon de fumée
Une auto l'écharpe soudain.

L'homme râle, la face verte ;
Le sang lui coule entre les dents :
Une prompt enquête est ouverte
Sur les causes de l'accident !

T. RITTENER.